



# Le coin des parents

## Se préparer au plan d'intervention

Sylvie Moisan<sup>1</sup>

**Votre enfant présente des difficultés qui font en sorte que sa réussite scolaire est compromise ou bien il reçoit des services du CLSC? Il est probable qu'un plan d'intervention soit réalisé pour lui.**

Le plan d'intervention est un exercice qui permet de planifier l'intervention (Goupil, 2004). Il encadre et précise la démarche par laquelle le jeune ou ses parents participent à l'analyse du problème, à l'identification des objectifs à atteindre et des moyens à prendre pour y parvenir (Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles, 2011). Il importe de se rappeler qu'au-delà du document écrit, le plan d'intervention est l'exercice qui mène à la rédaction de ce document.

### Le plan d'intervention : une carte routière

Un peu à l'image d'une carte routière, le plan d'intervention vise à déterminer la situation actuelle (le point de départ), les objectifs (le point d'arrivée) et les moyens pour y parvenir (la route qui sera suivie). Tout comme pour la carte routière, le plan d'intervention peut être modifié si des événements nouveaux se produisent et viennent changer la perception des besoins du jeune.

### Les aspects légaux

En plus d'être un outil d'intervention, le plan d'intervention est une obligation légale. Depuis 1988, la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) (article 96) précise que, dans les écoles, la direction d'école, avec l'aide des parents, du personnel qui offre des services à l'élève et de l'élève lui-même, sauf s'il en est incapable, doit établir un plan d'intervention. Lorsqu'un enfant ou un adolescent reçoit les services d'un établissement du réseau de la Santé et des

Services sociaux, par exemple par le CLSC ou une équipe en pédopsychiatrie, la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSSS) précise, elle aussi, qu'un plan d'intervention doit être réalisé (article 103).

### Pourquoi le plan d'intervention est-il important?

Recevoir des services appropriés et de qualité n'est pas un privilège; c'est un droit et le plan d'intervention est une forme de reconnaissance de ce droit. Il suit l'évolution de la société en ce qui a trait aux droits des personnes qui ont des besoins particuliers. Au Québec, toute personne a droit à des services de qualité dispensés de manière continue et personnalisée<sup>2</sup>. De même, toute personne a le droit d'être informée des services qu'elle recevra et son droit d'accepter ou non ces services doit être respecté.<sup>3</sup>

Le plan d'intervention est la façon de personnaliser les services pour qu'ils correspondent aux besoins de la personne qui les recevra. De plus, avec le plan d'intervention, il est possible de savoir clairement quels services sont proposés. Il est alors possible de les accepter ou de les refuser. Pour ces raisons, il est central que le parent et l'enfant y participent.

### Que retrouve-t-on dans un plan d'intervention

Globalement, en plus des informations nominatives sur l'enfant ou l'adolescent, le plan d'intervention fait le point sur sa situation, identifie les objectifs et les moyens pour les atteindre.

#### La situation actuelle

Il s'agit de tracer un portrait des difficultés, des besoins et des forces du jeune. Par exemple, en milieu scolaire,



©iStock.com/Lorraine Boogjich

les acquis scolaires sont majeurs. Quels sont ses résultats? A-t-il des difficultés à se concentrer? Rencontre-t-il des difficultés dans certaines matières? Demande-t-il de l'aide lorsqu'il a des difficultés?

La dimension sociale est également importante : par exemple, a-t-il des amis? A-t-il de bonnes relations avec les autres jeunes de son âge? Comment se passent ses relations avec les adultes? Que se passe-t-il lorsqu'il vit des frustrations?

Les capacités, habiletés et intérêts du jeune sont importants, car ils donnent des indications sur ce qui peut être renforcé et sur ce qui peut devenir une motivation pour le jeune à s'investir dans son plan d'intervention. Quelles sont ses matières préférées, pratique-t-il un sport? Est-il reconnu pour son leadership? Sa créativité, ses talents sont-ils des qualités reconnues par les autres?

#### Les objectifs

Le plan d'intervention vise surtout à déterminer quels objectifs sont visés et quels moyens seront pris pour atteindre ces objectifs. Lors du plan d'intervention, les objectifs sont divisés en objectif général et objectifs spécifiques. L'objectif général est ce que le plan d'intervention vise de façon plus globale, alors que les objectifs spécifiques sont plus restreints et ils sont des étapes pour l'atteinte de l'objectif général. On

1. Professeure en psychoéducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval.

2. LSSSS article 5, LIP articles 36 et 96.

3. Code civil du Québec, article 11.

note souvent deux ou trois objectifs spécifiques pour un objectif général (voir le tableau 1). Pour leur part, les moyens sont des façons concrètes d'atteindre les objectifs spécifiques.

## Se préparer à la rencontre pour le plan d'intervention

Le plan d'intervention est l'occasion de partager avec l'équipe d'intervenants votre perception de la situation, votre connaissance de votre enfant. Vos expériences des années précédentes sont importantes et enrichissent la compréhension que l'équipe aura de votre jeune (Fédération des comités de parents, 2012).

Combien de fois sort-on d'une rencontre ou d'un rendez-vous en se disant : « J'aurai dû parler de ceci » « J'ai oublié de parler de... » ! La même chose se produit lors des plans d'intervention. Pour augmenter les chances d'être satisfait au terme d'une rencontre, la préparation est importante. Et surtout, il faut prendre des notes en prévision de cette rencontre.

### Informez-vous avant

Qui sera présent ? Plusieurs personnes peuvent être présentes lors d'une rencontre d'élaboration du plan d'intervention. Se retrouver avec plusieurs personnes, alors qu'on ne s'y attend pas, peut être intimidant. En milieu scolaire on retrouve la direction et l'enseignant, peuvent s'ajouter l'orthopédagogue, le technicien en éducation spécialisée ou le psychoéducateur. Informez-vous des personnes qui seront présentes auprès de celle qui vous invite à venir au plan d'intervention.

Quel est le contenu du plan d'intervention ? Bien que tous les plans d'intervention se ressemblent dans les grandes lignes, chaque milieu a ses particularités. En demandant à l'avance un modèle du plan d'intervention, vous serez plus en mesure de vous préparer.

Quelles informations amener ? Vous êtes la personne qui connaît le mieux votre enfant. Vous connaissez ses besoins, les services qu'il a déjà reçus, les difficultés rencontrées, les réussites. A-t-il des amis, semble-t-il heureux d'aller à l'école ? Comment se déroulent les devoirs et leçons à la maison ? Comment se sont déroulées les années précédentes ?

Tableau 1 : Exemples d'objectifs pour un plan d'intervention

Objectif général	Objectifs spécifiques	Moyen	Mesure de l'atteinte
Que Maxime adopte des comportements qui respectent les autres élèves de la classe.	Que Maxime parle à son tour ou lorsque l'enseignante lui donne le droit de parole.	Maxime lèvera la main pour avoir le droit de parole. Pour s'aider à attendre son tour, Maxime...	Lorsque Maxime attend son tour, son enseignante lui remet un jeton, après X jetons...
	Que Maxime dise son désaccord avec une voix calme et des mots respectueux.	Avec l'aide de la technicienne en éducation spécialisée, Maxime pratiquera à dire son désaccord en respectant les droits des autres.  Maxime aura sur son bureau un rappel visuel de la façon de faire.	Lorsqu'un adulte observe que Maxime exprime correctement son désaccord il...

Votre enfant peut s'exprimer sur ce qui l'aide, ce qui lui fait peur, ce qu'il aime ou pas, mais souvent il a besoin que vous l'aidiez à le faire.

### L'enfant doit-il être présent ?

C'est de lui dont il sera question, donc sauf rare exception, il doit être présent. Parfois, lorsque l'enfant est très jeune, sa présence se limite à une partie de la rencontre pour lui expliquer pourquoi tout le monde est réuni et pour avoir sa vision des choses. Mais la plupart des enfants peuvent participer au plan d'intervention à la mesure de leurs capacités. Il est inutile pour les adultes de convenir d'objectifs et de moyens si le jeune ne veut rien savoir de ceux-ci. De même, lorsque les enfants ne participent pas au plan d'intervention, ils sont souvent inquiets, car ils savent qu'il sera question d'eux, mais ils ne peuvent qu'imaginer ce qui sera dit. Et les enfants ont un talent particulier pour imaginer le pire...

### Si l'enfant a déjà un plan d'intervention ?

Relisez-le avant la rencontre. Idéalement, le plan d'intervention ne doit pas être un document qu'on consulte uniquement lors des rencontres de plan d'intervention. On devrait y référer régulièrement. La révision du plan

d'intervention vise à déterminer si les objectifs sont atteints, si les moyens pour les atteindre doivent être modifiés, si des objectifs doivent être ajoutés ou s'il n'est plus nécessaire d'avoir des services particuliers. En relisant le plan d'intervention avant la rencontre, vous serez en mesure de parler de ce qui fonctionne et de ce qui semble être à modifier.

## Et si vous n'êtes pas d'accord avec ce qui est proposé pour le plan d'intervention ?

La première chose à faire est de le faire savoir clairement aux personnes les plus directement concernées. En milieu scolaire, la direction d'école est responsable du plan d'intervention, c'est donc vers elle qu'il faut vous tourner. Dans le secteur de la santé et des services sociaux, c'est à l'intervenant responsable du plan d'intervention que vous devez vous adresser. Indiquez clairement quelles sont vos réticences, vos inquiétudes, vos insatisfactions. Cherchez avec ces personnes des solutions.

Si cette démarche ne vous apporte pas satisfaction ? Vous avez dans chacun des réseaux, des ressources. En milieu scolaire, on trouve dans chacune

des commissions scolaires un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage<sup>4</sup>. Ce comité peut donner son avis sur le plan d'intervention d'un élève. Il peut vous aider à trouver des réponses et des ressources. Si cette démarche n'est pas satisfaisante, chaque commission scolaire compte un protecteur de l'élève<sup>5</sup>. Lorsqu'il reçoit une plainte, celui-ci doit donner son avis au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte et, si nécessaire, proposer des correctifs.

Dans le réseau de la **santé et des services sociaux**, chaque établissement compte sur un commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Cette personne est légalement mandatée pour recevoir les plaintes et chercher des solutions. De plus, chaque établissement compte un comité des usagers<sup>6</sup>. Ce comité veille à ce que les droits et libertés des usagers soient reconnus et respectés. Il peut vous informer sur vos droits, vous accompagner et vous assister dans vos démarches et défendre vos intérêts si vous leur en faites la demande. Vous pouvez aussi demander le soutien du *Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes* de votre région pour vos démarches.

Que votre insatisfaction concerne le secteur scolaire ou le secteur des services de santé et des services sociaux, le protecteur du citoyen peut être interpellé lorsque les autres démarches n'ont pas permis une entente satisfaisante.

Le plan d'intervention est une étape centrale pour l'offre de services adaptés. S'informer et se préparer sont des moyens de rendre cet exercice plus efficace.

4. Loi sur l'instruction publique, article 187.

5. Loi sur l'instruction publique, article 220.2.

6. Loi sur les services de santé et des services sociaux, articles 209 à 212.

#### Références (Le coins des parents)

Centre jeunesse Gaspésie/Les Îles (2011). *Guide sur la planification de l'intervention (PI/PII/PSI)*. Repéré à [http://www.cjgaspesielesiles.qc.ca/wp-content/uploads/Guide-sur-la-planification-de-l'intervention\\_-\\_PIIPII\\_PSI\\_Sept.-2011.pdf](http://www.cjgaspesielesiles.qc.ca/wp-content/uploads/Guide-sur-la-planification-de-l'intervention_-_PIIPII_PSI_Sept.-2011.pdf)

Fédération des comités de parents du Québec (2012). *Guide d'accompagnement à l'intention des parents d'un enfant ayant des besoins particuliers*. Repéré à <http://www.langagequebec.ca/asofiles/FCPQ%20brochure%20FR-2012-web.pdf>

Goupil, G. (2004). *Plans d'intervention, de services et de transition*. Montréal, Qc : Gaétan Morin.

## Les Concours du CQJDC

Caroline Couture, Ilda Natalia Garcia et Danielle Leclerc<sup>1</sup>



### Concours *Une pratique remarquable!* Édition 2015-2016

Le prix *Une pratique remarquable!* a pour but de reconnaître les efforts des intervenants œuvrant auprès d'élèves présentant des difficultés de comportement, d'encourager et de récompenser ces intervenants pour leur pratique professionnelle et leurs implications remarquables auprès de ces jeunes. La récipiendaire de cette année est madame Chantal Gauthier, psychoéducatrice à l'école Édouard-Laurin, ville St-Laurent.

Différents prix lui ont été remis lors du 6<sup>e</sup> congrès biennal du CQJDC « Parce qu'on fait une différence » qui s'est tenu les 25, 26 et 27 avril 2016 à l'hôtel Hilton de Québec. Mme Gauthier s'est vue remettre un trophée confectionné par les élèves de l'unité pédagogique de l'Escale (Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire), un chèque de 200 \$, ainsi qu'un certificat témoignant de sa pratique remarquable. Un grand trophée sera également prêté à son école pendant une année afin de rappeler cette pratique remarquable.

Bravo et félicitations à toutes les personnes dont la candidature a été soumise !

Un merci tout spécial à L'Ordre des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec (OPPQ) qui a commandité des prix d'une valeur de 200 \$ remis à nos récipiendaires.

Pour de plus amples informations sur ces prix, nous vous invitons à consulter le site du CQJDC : <http://cqjdc.org>



De gauche à droite, Rosalie Poulin, présidente du 6<sup>e</sup> congrès du CQJDC, Chantal Gauthier, récipiendaire du prix, et Denis Leclerc, président de l'OPPQ

1. Membres du Comité des concours du CQJDC 2015-2016.